



LES FORMATIONS IFOC

LES LITIGES RELATIFS AUX DISCRIMINATIONS ET AUX HARCÈLEMENTS ET LE CONTRÔLE A POSTÉRIORI DU CONTRAT DE COLLABORATION

Vendredi 9 juin 2023
14h00-18h00

Maison de l'Avocat - Angers

Salles Patrice PAYE
4, avenue du Pasteur 49100 ANGERS

Intervenants

Nathalie DUPONT, vice-présidente de la Confédération des Bâtonniers,
ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Toulouse

Formation ouverte

Réservée aux bâtonniers, vice-bâtonniers, bâtonniers élus, aux membres des Conseils de l'Ordre, aux présidents et membres des Conseils d'administration des CARPA, aux membres des Conseils régionaux de discipline, au personnel des Ordres et des CARPA

14H00 Ouverture de la formation

- **État des lieux**

- **Notion juridique**

Les textes

Les contours des notions de harcèlement et de discrimination

La preuve

Questions

- **Les moyens d'action**

Les moyens d'appréhension : Les référents ordinaires locaux et nationaux
L'enquête déontologique

Questions

- **Le contrôle a posteriori du contrat de collaboration**

La mise en œuvre du contrôle

Les différents outils du contrôle

Les conséquences du contrôle

Questions

- **Une réponse adaptée**

Mise en protection de la victime

Indemnisation de la victime

Poursuite disciplinaire

18h00 Fin de la formation

4 heures de formation éligible au FIF PL

Une attestation de participation vous sera délivrée par l'IFOC.

La demande d'aide auprès du FIF PL devra être faite directement par le participant.

Intitulé de la formation

Les litiges relatifs aux discriminations et aux harcèlements et le contrôle a posteriori du contrat de collaboration

Durée : 4h

Objectifs pédagogiques (thèmes abordés) :

A l'issue de la formation le participant aura appris à :

Expliquer les notions juridiques les textes et les contours juridiques des notions

Maîtriser les moyens d'action

Mettre en œuvre du contrôle du contrat de collaboration

Connaître les outils de contrôle

Procéder à la décision disciplinaire

Objectifs opérationnels :

A l'issue de la formation le participant sera capable de :

Connaître les notions juridiques

Mettre en pratique des moyens d'action

Appliquer le contrôle a posteriori du contrat de collaboration

Appliquer la décision disciplinaire

Pré-requis :

Formation ouverte aux bâtonniers, vices-bâtonniers, bâtonniers élus, aux membres des Conseils de l'Ordre, aux présidents et membres des Conseils d'administration des CARPA, aux membres des Conseils régionaux de discipline, au personnel des Ordres et des CARPA

Modalités d'accès :

Inscription en ligne avec un lien de connexion et lien accessible sur le site de la Conférence des bâtonniers www.conferecedesbatonniers.com/fr/

Date de la formation :

Vendredi 9 juin 2023 -14h00-18h00

Lieu de la formation :

Maison de l'Avocat Angers - Salles PAYE – 4 Avenue Pasteur 49100 Angers

Tarif de la formation :

Frais d'inscription : 70€

TVA : « exonérée de TVA — Art. 261.4.4 a du CGI »

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Nous contacter en cas de besoin d'accessibilité particulier pour un participant

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

Questionnaire d'évaluation des acquis est donné au début de la formation (questions intégrées dans le questionnaire d'évaluation de la satisfaction)

Formalisation à l'issue de la formation :

Une attestation de participation est envoyée à chaque participant à l'issue de chaque formation, dans les deux mois qui suivent la formation et une facture des frais acquittés

Modalités pédagogiques :

Interventions - débats – mises en pratique

Le référent pédagogique est la présidente de la commission de Formation et perspectives.

Le référent handicap, responsable des manifestations de la Conférence des Bâtonniers

Numéro de déclaration d'activité : 11 75 42153 75

Institut Formation ordinal de la Conférence des Bâtonniers

N° siret : 493 352 090 00010N°

Conférence des Bâtonniers

N°siret : 303 324 313 00012